



**Question orale sans débat posée par Jean-Christophe Fromantin sur les difficultés
d'organisation du permis de conduire et la réponse du ministre de l'Intérieur
Le 02/12/13**

M. Jean-Christophe Fromantin. Monsieur le ministre, le permis de conduire est un véritable serpent de mer de nos discussions, du fait des difficultés liées au manque d'inspecteurs et aux délais d'attente de plus en plus longs, particulièrement en zone urbaine.

Je commencerai par rappeler quelques chiffres importants : on compte aujourd'hui quelque 1,3 million de places disponibles pour 2 millions de candidats en attente, voire 3 ou 4 millions selon certains syndicats. Cet écart déjà extrêmement important ne fait que se renforcer, nombre de nos concitoyens ayant besoin d'obtenir leur permis de conduire pour leurs déplacements, mais aussi et surtout pour leur activité professionnelle.

Il y a donc un double problème. Le premier est celui du délai, puisqu'il faut attendre quatre à six mois pour un premier passage, et parfois un an, voire deux, pour ceux qui n'ont pas eu de chance et doivent repasser l'examen. Ce problème est au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Le deuxième problème est financier : ce délai, qui, je le répète, peut atteindre quatre à six mois dans un cas et plus d'un an dans l'autre, oblige les candidats à prendre de nombreuses heures de cours dans l'attente d'un créneau, afin de rester au niveau. Cette contrainte pèse sur le budget des ménages et des personnes les plus modestes et met en particulier en difficulté les jeunes, qui doivent souvent s'endetter pour passer leur permis de conduire.

Au-delà des problèmes de délai et de budget, cette situation a aussi des conséquences directes sur la sécurité, puisqu'on estime à un million le nombre de personnes qui conduisent sans permis, avec tous les risques que cela comporte pour eux-mêmes, pour les tiers et en matière d'assurances.

Il est donc temps de sortir de cette situation. Il y a deux manières de le faire. La première consisterait à recruter des inspecteurs, mais les signaux qui ont été donnés ces dernières semaines vont plutôt dans le sens inverse : alors qu'il faudrait recruter deux à trois cents inspecteurs supplémentaires pour desserrer un peu l'étau, il semble que leurs effectifs soient réduits de trente-cinq postes, ce que vous nous confirmerez, ce qui représente environ 100 000 places de moins pour les candidats au permis de conduire en 2014.

L'autre voie est mise en forme dans une proposition de loi que quatre-vingts parlementaires ont cosignée avec moi la semaine dernière : il s'agirait de mettre en place une sorte de partenariat public-privé, ou en tout cas d'utiliser les moyens du privé, en l'occurrence d'organismes certificateurs comme ceux qui font déjà passer les contrôles techniques automobiles par exemple, tout en maintenant le rôle des inspecteurs. Ceux-ci pourraient contrôler les candidats ayant obtenu un certificat probatoire de deux ans auprès d'un organisme agréé. À la première infraction, ils vérifieraient, par un double examen, que le permis est bien valide. Ils pourraient, par ailleurs, procéder à des contrôles aléatoires.

Cette proposition qui va vous être transmise d'un permis probatoire serait de nature à articuler le public et le privé, à desserrer l'étau et sans doute à fluidifier le système qui aujourd'hui est complètement bloqué.

M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur. Monsieur Fromantin, vous soulevez une question qui intéresse évidemment nos concitoyens, surtout les plus jeunes et leurs parents. Le permis de conduire n'est pas seulement une autorisation administrative ; pour les jeunes, c'est l'accès à l'indépendance, à la mobilité, à l'âge adulte. Le travail que vous avez mené, et qui a abouti à une proposition de loi, explore une voie nouvelle. Je vais vous répondre, mais il convient sans doute de poursuivre ce débat.

Je rappellerai qu'avec 3,3 millions de candidats chaque année, le permis de conduire est aujourd'hui le premier examen de France. Il me semble essentiel qu'il reste organisé par l'État, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, la compétence des agents du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est reconnue et garantit pleinement la qualité du permis délivré. Ces compétences sont d'ailleurs très strictement encadrées par une directive du 20 décembre 2006, qui fixe un certain nombre d'obligations en termes de formation initiale, faisant de ces inspecteurs des experts dans le domaine de l'évaluation de la conduite. À l'heure actuelle, en France, ces compétences sont uniquement détenues par le corps des IPCSR. Confier le passage de l'examen à un organisme privé remettrait en cause le service public du permis de conduire auquel le Gouvernement est tout particulièrement attaché.

Par ailleurs, cette mesure aurait des conséquences financières pour les usagers, qui se verraient facturer le coût du passage de l'examen alors qu'il est aujourd'hui gratuit. Elle viendrait donc alourdir le coût de l'examen du permis de conduire, déjà souvent jugé élevé alors que la France se situe aujourd'hui dans la moyenne des pays européens. J'ajoute qu'une telle proposition n'encourage plus au suivi de l'apprentissage anticipé de la conduite, alors que ce mode d'apprentissage a démontré tout son intérêt, notamment en termes d'accidentalité et de réussite à l'examen. La pratique de la conduite accompagnée s'est répandue ces dernières années, pour concerner aujourd'hui 60 % des candidats.

Votre proposition, enfin, soulève un certain nombre d'interrogations : quels seraient le délai et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, que je crois complexe ? Quelles seraient les

conséquences juridiques en cas d'infraction dans le délai de deux ans ? Comment, enfin, serait assurée la répartition des compétences entre l'organisme certificateur et l'inspecteur ? Les questions ne manquent pas.

Pour autant, je suis parfaitement conscient des difficultés que peuvent rencontrer certains usagers ayant échoué à l'examen pour repasser leur permis dans un délai raisonnable – ils représentent 40 % des candidats. J'ai donc souhaité ouvrir une réflexion globale sur la question des délais et des places d'examen. C'est pourquoi j'ai demandé à la présidente de la commission « Jeunes et éducation routière » du Conseil national de la sécurité routière de mener une concertation élargie sur ce sujet et de proposer un plan d'actions. Une présentation en a été faite vendredi dernier.

Monsieur le député, nous sommes déterminés à agir rapidement dans ce domaine, et beaucoup de collectivités y participent aussi, par un certain nombre de dispositifs d'aide aux jeunes. Je vous propose donc que nous poursuivions ensemble cette réflexion.